

Reports grevés par les frais d'étude

YVERDON-LES-BAINS

Le renvoi après 2030 de plans d'affectation avait suscité des inquiétudes.

I. RO

Quelles sont les conséquences du renvoi, après 2030, des plans d'affectation «Aux Parties», une zone située entre l'avenue Kiener et le viaduc autoroutier au sud-ouest de la ville, et Coteau-Est, une longue bande de terrain qui longe la ligne de chemin de fer entre le chemin du Coteau et la route de Lausanne? Cette interrogation résume plusieurs questions posées en février dernier par les conseillers communaux Pascale Fischer (PS) et Benoist Guillard (Les Verts), qui s'inquiétaient des conséquences financières du report de ces deux plans de quartier, et d'un troisième (PA Roseyres). Dans ce dernier cas, les dépenses consenties pour les études sont à la charge des propriétaires.

Pour Coteau-Est et les Parties, deux «gros morceaux» présentés comme des priorités d'agglomération au cœur de la précédente décennie, les coûts sont importants, mais il s'agit de bien distinguer les dépenses.

En effet, l'investissement réalisé par la Ville pour le PA «Aux Parties» totalise 3,8 millions de francs. Mais la plus grande partie de ce montant, près de 3,5 millions de francs, concerne des acquisitions de terrains.

Ceux-ci pourront être mis en valeur le moment venu.

On relèvera que l'avenir de l'ancienne halle située en bordure de l'avenue Kiener et occupée durant des années par une entreprise de dépannage, située en zone agricole et pourtant érigée en son temps avec les autorisations nécessaires, n'est pas totalement réglé.

Le Canton a certes exigé sa démolition et la Municipalité, dans le plan d'investissements 2020-2029 présenté il y a peu, a prévu un montant de quelque 70 000 francs pour l'opération, mais le syndic Jean-Daniel Carrard pense encore la sauver: «On pourrait y trouver une affectation agricole. C'est une chose à négocier avec le Canton.» Il est vrai que raser un immeuble en bon état tient du luxe.

En résumé, à ce stade, seuls les frais d'études, totalisant 384 000 francs, dans la mesure où aucun élément ne pourrait être récupéré le moment de la mise en valeur venu, doivent être considérés comme «perdus».

Nouveau plan

S'il n'est plus question de déplacer Travys et Car Postal «Aux Parties», mais de leur vendre des terrains, actuellement destinés aux installations sportives, situés face au Centre sportif des Isles, le déménagement des Services des énergies (SEY) et des travaux et environnement (STE) reste d'actualité. Cette opération verrouille le



À Coteau-Est, le Syndicat veut aller de l'avant. La Ville s'y oppose. MICHEL DUPERREX

développement de la zone de l'Ancien Stand dans le périmètre du projet Gare-Lac.

Contestation à Coteau-Est

En ce qui concerne Coteau-Est, la Commune a dépensé un peu plus d'un million de francs en études. Les autres propriétaires ont engagé pour leur part 643 000 francs en études.

On ne peut exclure, relève l'Exécutif, que le report de ces plans d'affectation n'induit des charges de procédures ultérieures, des propriétaires insatisfaits pouvant engager un procès.

La Municipalité annonce d'ailleurs qu'elle a fait déposer un recours contre la décision de l'assemblée générale du Syndicat d'améliorations foncières de terrains à bâtir de Coteau-Est de poursuivre les études sur ce périmètre, cela malgré l'absence de perspectives de réalisation avant 2030.

Si les auteurs des questions pouvaient imaginer que des erreurs ont été commises par l'Exécutif, ce dernier non seulement s'en défend, mais relève le

flou que le Canton a contribué à faire régner dans ce domaine jusqu'à ce que des décisions judiciaires ne clarifient les choses en 2018.

Période d'incertitude

On relèvera, à la décharge du Château, que le Canton a lui aussi été «enfumé» par Berne, tant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, résultant de la votation fédérale de 2013, a été laborieuse. Et les promesses écrites faites en son temps par la conseillère fédérale Doris Leuthard n'ont pas été tenues.

Aujourd'hui les choses paraissent plus claires: il est exclu de légaliser de nouvelles zones à construire tant que les réserves disponibles dans l'environnement construit n'ont pas été épuisées, et pour ce qui est des compensations de surfaces d'assolement, le Canton est maître et seigneur. Ceux qui, en 2013, craignaient une entaille dans les prérogatives communales en matière d'aménagement du territoire en ont désormais une preuve très concrète.

EN BREF

GRANDSON

Un bibliotroc brûlé



C'est un feu bien triste qu'ont dû éteindre les pompiers du Service de défense et incendie (SDIS) du Nord vaudois, hier matin. Peu après 8h, sept soldats du feu, aidés d'une tonne pompe, sont intervenus pour mettre fin à l'autodafé ayant cours juste à côté de la poste, à l'entrée du bourg. Les livres, ainsi que l'ancienne cabine téléphonique transformée en bibliotroc, ont été totalement détruits. Hier, l'auteur des faits

n'avait toujours pas été interpellé. • M. Go

YVERDON-LES-BAINS

Se parquer gratuitement au centre-ville: c'est bientôt fini

Les automobilistes devront faire preuve de prudence, à partir du 6 juillet. Dès cette date, toutes les places de parc du centre-ville deviendront payantes, alors que certaines rues sont encore aujourd'hui en zone à disque,

sel on l'annonce faite vendredi dernier par la Municipalité. Le tarif sera identique au reste du centre, soit 1 franc 50. La durée de stationnement sera limitée à deux heures. Aux Rives du Lac, plusieurs parkings deviendront payants, aux mêmes tarifs que le reste de la zone. Le but est de libérer des places de parc dans des rues sollicitées par les pendulaires et de garantir une égalité de traitement. • M. Go